



DISCOURS

de Son Excellence Monsieur **ACHI PATRICK**
Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire

prononcé par

l'Honorable **WOÏ MÉLA Gaston Aimé**
Vice-Président de l'Assemblée nationale, Chef de délégation



153^e Assemblée de l'Union interparlementaire
Arusha, République-Unie de Tanzanie
5-9 Octobre 2026

Thème du débat général :

*« Renforcer la bonne gouvernance et les capacités des collectivités grâce
à l'inclusion, à la confiance et à l'égalité des chances »*



**Madame la Présidente de l'Union interparlementaire,
Mesdames et Messieurs les Présidents de Parlement,
Honorables parlementaires,
Excellences, Distingués invités, Mesdames et Messieurs,**

C'est avec un grand honneur que je prends la parole, au nom de Son Excellence Monsieur Patrick ACHI, Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, devant cette auguste Assemblée réunie à Arusha.

Retenu par des obligations impérieuses, le Président Patrick ACHI m'a chargé de vous transmettre ses salutations fraternelles ainsi que ses vœux de plein succès pour nos travaux.

Je voudrais, avant toute chose, adresser nos sincères remerciements au peuple frère de la République-Unie de Tanzanie, à ses plus hautes autorités et au Parlement tanzanien, pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité qui nous sont réservés.

Je voudrais également saluer l'action de l'Union interparlementaire qui, depuis plus d'un siècle, offre aux Parlements du monde un espace privilégié de dialogue, d'écoute et de coopération au service de la paix, de la démocratie et du développement.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le thème de notre débat touche au cœur même de la relation entre les citoyens et leurs institutions.

L'inclusion, la confiance et l'égalité des chances ne doivent pas demeurer de simples principes. Elles doivent se traduire dans la vie quotidienne de nos populations.

L'inclusion signifie que nul ne doit être laissé au bord du chemin en raison de son origine, de son genre, de son âge, de son handicap ou de son lieu de résidence.

La confiance, quant à elle, se construit par la transparence, la responsabilité et surtout par des résultats concrets.

Enfin, l'égalité des chances doit permettre à chaque citoyen de développer son potentiel et de participer pleinement au développement de sa communauté et de sa nation.

Cette exigence nous conduit naturellement à renforcer les collectivités territoriales. La démocratie ne peut être une réalité limitée aux capitales. Elle doit être vécue dans nos communes, nos régions et nos villages.

Des collectivités disposant de compétences clairement définies et de moyens adaptés permettent de rapprocher l'action publique des citoyens et de répondre plus efficacement à leurs besoins.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

La Côte d'Ivoire s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

Après la crise profonde qu'a connue notre pays, la Côte d'Ivoire a fait le choix de la reconstruction, de la réconciliation et de la transformation.

Sous le leadership de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, d'importantes réformes ont été engagées afin de renforcer les institutions, consolider la stabilité et créer les conditions d'un développement durable et inclusif.

Notre conviction est claire : le progrès économique n'a de sens que lorsqu'il améliore concrètement la vie des populations.

C'est dans cet esprit que la politique de décentralisation fait des collectivités territoriales des acteurs essentiels du développement local.

L'accès à l'électricité, la construction d'écoles et de centres de santé, l'amélioration des voies de communication, mais également l'extension de la Couverture Maladie Universelle et les mesures en faveur de la participation des femmes et des jeunes, constituent autant de manifestations concrètes de cette volonté d'inclusion.

La confiance entre les citoyens et les institutions se construit également par le dialogue, l'écoute et la recherche constante de la cohésion sociale.

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Les Parlements africains portent, à cet égard, une responsabilité historique.

Nos Assemblées ne sont pas seulement des lieux de représentation. Elles sont les espaces où s'exprime la voix des peuples, où se construisent les compromis et où se consolide le lien de confiance entre les citoyens et l'État.

À l'heure où notre continent, porté par une jeunesse dynamique et ambitieuse, exprime une forte aspiration à davantage d'opportunités, de justice sociale et de participation, nos Parlements doivent pleinement assumer leurs responsabilités.

Ils doivent légiférer pour l'inclusion, en adoptant des lois qui protègent les plus vulnérables et réduisent les inégalités.

Ils doivent contrôler pour renforcer la confiance, en veillant à la transparence et au bon usage des ressources publiques.

Ils doivent enfin représenter pour porter l'espérance, en faisant entendre la voix de tous les citoyens et de tous les territoires.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

L'avenir de l'Afrique ne se construira pas uniquement dans ses capitales. Il se bâtira également dans nos communes, nos régions et nos villages, au plus près des réalités de nos populations.

Notre ambition commune doit être celle d'États plus proches des citoyens, d'institutions davantage responsables et de politiques publiques résolument centrées sur l'humain.

Puisse cette 153^e Assemblée de l'Union interparlementaire à Arusha renouveler notre engagement collectif en faveur d'une gouvernance inclusive, fondée sur la confiance, l'égalité des chances et la participation de tous.

Car la bonne gouvernance n'est pas seulement une méthode de gestion. Elle est un engagement envers nos peuples et une condition essentielle d'une Afrique forte, juste et confiante en son avenir.

Vive l'Union interparlementaire !

Vive la coopération entre les nations !

Je vous remercie de votre aimable attention.